

Toile de l'urbanisme favorable à la santé

Orientations du PADD

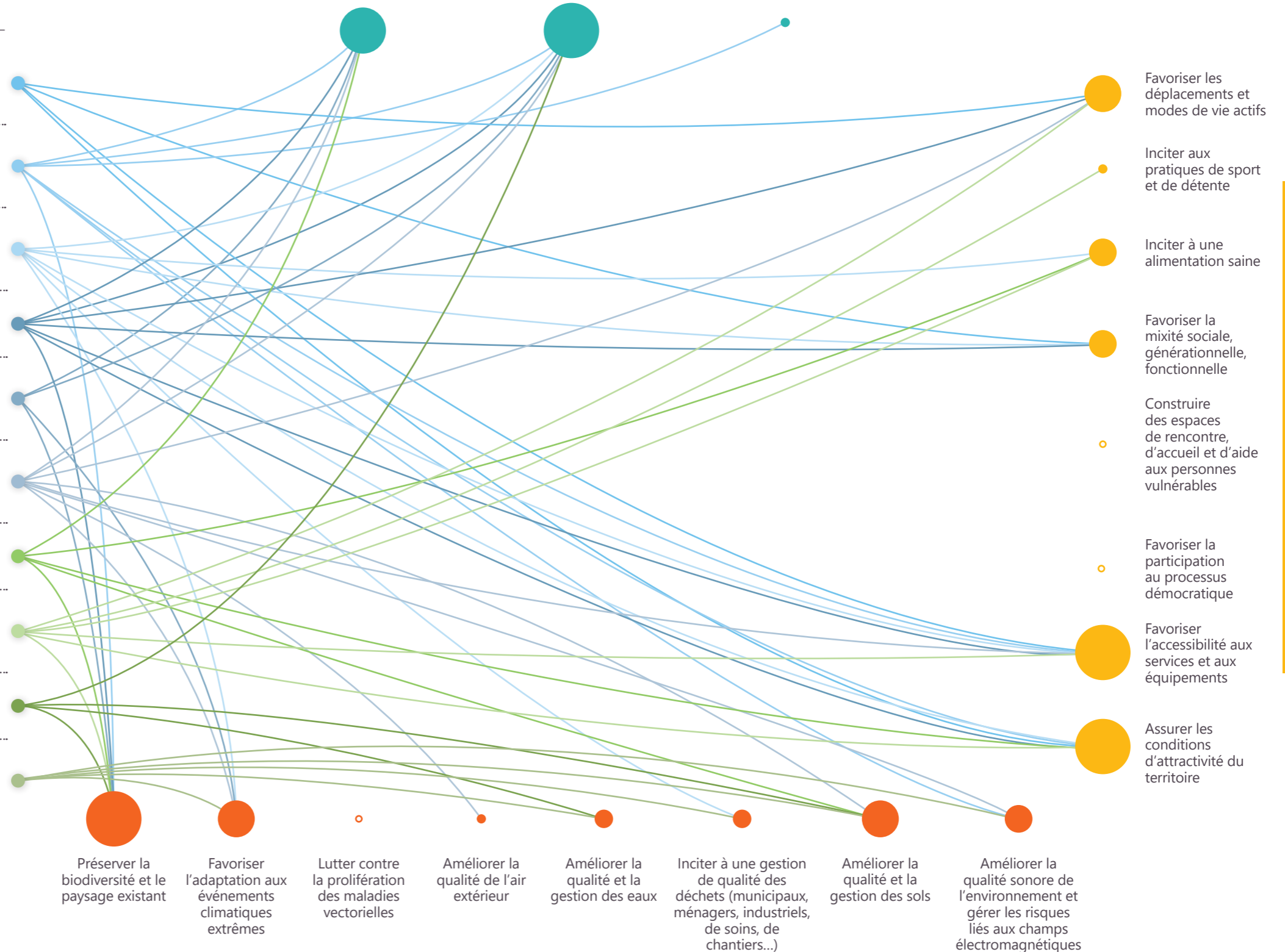
- 1A**
Une ruralité agile et innovante
- 1B**
Une ruralité attractive et de proximité
- 2A**
Un terroir bressan reconnu et d'excellence
- 2B**
Une ruralité durable et raisonnée

Objectifs de l'urbanisme favorable à la santé (UFS)

Cadre de vie, construction et aménagement

- Construire ou réhabiliter du bâti de qualité
- Aménager des espaces urbains de qualité
- Assurer la sécurité des habitants

- Orientation 1A1** 4
Une organisation économique qui favorise le développement local et l'emploi
- Orientation 1A2** 4,5
Une offre d'accueil aux entreprises structurée et de qualité
- Orientation 1A3** 4,5
Un tissu économique diversifié qui s'appuie sur les savoir-faire locaux et les ressources du territoire
- Orientation 1B1** 5
Une armature rurale qui s'appuie sur un maillage territorial multipolaire
- Orientation 1B2** 4,5
Une identité paysagère renforcée par un développement rural de qualité
- Orientation 1B3** 4,5
Un développement rural de qualité et ambitieux pour un cadre de vie préservé
- Orientation 2A1** 4
Un terroir aux motifs identitaires forts à valoriser
- Orientation 2A2** 3,5
Un territoire de villégiature qui valorise l'identité du patrimoine bressan
- Orientation 2B1** 4,5
Un territoire aux richesses naturelles à préserver
- Orientation 2B2** 4,5
Un territoire durable qui tend vers une amélioration de sa performance environnementale



Modes de vie, structures sociales et économiques

Clé de lecture

La prise en compte des objectifs de l'UFS dans le PADD

Note qualitative par orientation (sur 5) 0,0

Nombre d'occurrences de l'objectif UFS dans le PADD

Milieux et ressources

- Préserver la biodiversité et le paysage existant
- Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes
- Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles
- Améliorer la qualité de l'air extérieur
- Améliorer la qualité et la gestion des eaux
- Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers...)
- Améliorer la qualité et la gestion des sols
- Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques